

## Pour le maintien de la gratuité du programme du dépistage du cancer du sein.

Le Gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un programme de dépistage du cancer du côlon, en collaboration avec le canton de Neuchâtel. Cette information a été diffusée en faisant preuve d'une certaine fierté que nous qualifierons de déplacée. En effet, pour financer ce nouveau programme, dont le coût est estimé à 70'000 francs annuellement, il a été décidé de mettre fin au financement du programme de dépistage du cancer du sein.

Une fois de plus, on fait passer les femmes à la caisse en utilisant quelques prétextes : « Le Jura est le dernier canton à financer le dépistage du cancer du sein » ; « Il n'en coûtera que 18,50 frs à chaque patiente tous les deux ans pour réaliser ce dépistage ».

Mais on passe sous silence une réalité, tant dans le communiqué officiel du Gouvernement, que dans la presse. On met en évidence, çà et là, que le cancer colorectal est le 3<sup>e</sup> le plus fréquent chez les hommes et le 2<sup>e</sup> chez les femmes. Précisons.

Selon le rapport de la ligue suisse contre le cancer de novembre 2016, basé sur la période de 2009 à 2013, les nouveaux cas de cancers les plus fréquents (en chiffres arrondis) chez les hommes ont été dans l'ordre celui de la prostate (6'200), suivi de celui du poumon (2'500), puis effectivement en 3<sup>e</sup> position, de celui du côlon (2'350). Pour les femmes, le cancer du côlon arrive bien en 2<sup>e</sup> position (1'850 cas), mais est trois fois moins fréquent que le cancer du sein (5'900 cas).

Si l'on s'intéresse pour la même période aux décès dus à des cancers, pour les hommes 2'000 ont été dus au cancer du poumon, 1'300 au cancer de la prostate et 950 au cancer du côlon. Pour les femmes, 750 décès sont à déplorer en raison du cancer du côlon, 1'100 à cause du cancer du poumon, et 1'400, deux fois plus que celui du côlon, pour le cancer du sein.

Décider de mettre fin au dépistage du cancer le plus fréquent et le plus mortel pour les femmes pour financer un autre dépistage pour les deux sexes, est inacceptable à nos yeux.

En mars 2009, le Parlement a accepté par 40 voix contre 11 un postulat (n° 281) de Pascal Haenni, radical éclairé, s'intitulant « Dépistage du cancer du sein et dépistage du cancer du côlon : même combat », dont le texte se concluait ainsi : « en termes de coûts de la santé, un cancer dépisté à temps est bien moins onéreux qu'un traitement de longue durée ». On ne saurait dire mieux.

Nous demandons par la présente motion que la mise en place du programme de dépistage du cancer du côlon, que nous saluons, ne mette pas fin au financement de celui du cancer du sein.


**Il est donc demandé au Gouvernement de maintenir la gratuité pour le programme de dépistage du cancer du sein.**

Delémont, le 6 septembre 2017

Responsable de la motion  
Rémy Meury



Groupe PDC


 Hubert ~~Quets~~  
~~Hubert Quets~~  
 12-11-02  
 Verschuur  
 Thaniak Jain  
 Tchouquet ~~ESB...~~

Groupe PLR

  
 J.  
 Kaelin

Groupe PCSI

  
 Milan  
 Gachon ~~Simon~~  
 P. Mont,  



Groupe PS

Mann ~~M...~~  
 F. Meant  
 NEOR  
 Gaul-P... N. Brun  
 G. ...  
 D. ...  


Groupe UDC


 J. P. ...  
 G. ...  
  


Groupe VERTS et CS-POP


 ...  
  
